

COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE GUYANE, DE MARTINIQUE, DE GUADELOUPE ET DE MAYOTTE

En application du décret n° 2020-377 du 31 mars 2020 modifié par le décret n° 2024-664 du 3 juillet 2024 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables.

Faisant suite aux auditions en date du 18 novembre 2024, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude concernant la :

Spécialité NEUROCHIRURGIE (classement des candidats par ordre alphabétique)

	NOM	Prénom
1	GANKPE	Gbetoho Fortuné
2	HOUNKPATIN	Seton Stachys Béranger
3	SILATSA DONGMO	Fabrice

Cette liste est valable 18 mois.

Cayenne, le 18 novembre 2024

Romain Brochard
Directeur Général par interim de l'ARS de Guyane
Président des commissions territoriales d'autorisation d'exercice
Le Directeur Général par intérim
de l'Agence Régionale de Santé de Guyane

Romain BROCHARD

